

Arrêté n° 26/CAB-BSIPA/817
portant désignation des personnes habilitées à dispenser la formation
des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-441 du 20 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26/CAB-BSIPA/789 du 8 septembre 2026 portant désignation des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui doit être mise à jour au vu des changements d'activité des formateurs et des nouvelles demandes ;

Arrête

Article 1 : Les personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désignées dans l'annexe jointe.

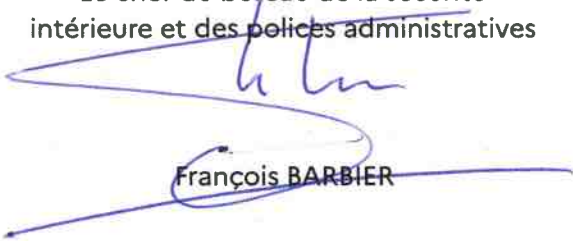
Article 2 : *L'arrêté préfectoral n° 26/CAB-BSIPA/789 du 8 septembre 2026 susvisé est abrogé.*

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, le directeur départemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux maires du département ainsi qu'à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 22 septembre 2026

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité
intérieure et des polices administratives



François BARBIER

ANNEXE à l'arrêté n° 26/CAB-BSIPA/817 Liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie Département de la Vendée					
Nom-Prénom	Adresse professionnelle	Fin de validité de l'habilitation	Téléphone	Qualification/Expérience	Lieu de délivrance de la formation
ALESSANDRI Florian	4 la Robinière 85490 Aizenay	17/06/2031	07.62.39.11.13	Educateur canins	4 la Robinière 85490 Aizenay
AYRAULT Jonathan	4 Résidence du vignaud 85210 St Aubin la Plaine	17/06/2031	07.87.34.20.87	Educateur canins comportementaliste canin	4 Résidence du vignaud 85210 St Aubin la Plaine
BOUTON Arnaud	33 boulevard des Etats Unis 85000 La Roche sur Yon	05/10/2026	02.51.36.04.91	Docteur Vétérinaire	33 boulevard des Etats Unis 85000 La Roche sur Yon La Caillette – Route de Beautour 85000 La Roche sur Yon
BROSSARD Joris	Les Brosses 85250 Vendrennes	15/09/2030	07.60.50.50.86	Formateur Maître chien	Les Brosses 85250 Vendrennes
CLOLUS Patricia	12 impasse des 4 vents 8 résidence du clos du chêne vert 85160 St Jean de Monts	22/09/31	06.15.93.11.46	Educateur canin	Au domicile des personnes physique
CROZIER Christèle épouse PIERRE	7 rue de la Fuye 79600 Airvault	10/05/2028	06.17.20.18.65	Docteur Vétérinaire Vétérinaire Comportementaliste	Au domicile de personnes physiques
DAVID Dominique	Club Canin Yonnais Le Bois des Girondins 85280 La Ferrière	08/09/2031	06.62.82.12.88	Moniteur de club Société Centrale Canine (SCC)	Rue Emile Baumann – Foyer Teillet 85000 La Roche sur Yon Rond-point Bernard Palissy – Lycée des Etablières 85000 La Roche sur Yon
FOUQUET Angélique	33 boulevard des Etats- Unis 85000 La Roche sur Yon	17/05/2027	02.51.36.04.91	Docteur Vétérinaire	La Caillette – Route de Beautour 85000 La Roche sur Yon
HEDHUIN Florian	12 rue des Saules 85140 Chauché	10/05/2028	06.41.82.19.23	Brevet Professionnel Option Educateur Canin	12 rue des Saules 85140 Chauché Au domicile de personnes physiques
LONGCOTE Martial	Le Vigneau (La Renaudière) 49450 Sèvremoine	05/10/2026	06.64.70.25.61	Educateur Canin	Au domicile de personnes physiques
MANTOVANI Cédric	La Boutinière 85470 Brétignolles sur Mer	28/10/2029	02.51.33.75.38	Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres (CESCCAM)	La Boutinière 85470 Brétignolles sur Mer Rue de la Grotte 85220 La Chaize Giraud
MAUZÉ Mandy	1 Le Bief 17170 Saint Jean de Liversay	25/11/2030	06.85.51.15.51	Educateur Canin	Au domicile de personnes physiques (individuel) sur un terrain ou un local adapté (en groupe)
PRÉMONT Amélie	12 la Guérinière 85190 Beaulieu sous la Roche	15/01/2030	06.03.58.13.84	Educateur Canin	Au domicile de personnes physiques
ROMAND Marion	3 La Girardièrre 85700 Réaumur	15/01/2030	06.38.50.14.81	Brevet Professionnel Option Educateur Canin	1 place de l'Eglise 85700 Reaumur Au domicile de personnes physiques
SAYAGH Carole	Lieu-dit Margon La Flocellière 85700 Sèvremont	10/07/2028	06.50.52.06.35	Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres (CESCCAM)	Au domicile de personnes physiques

